

# BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin paraîtra le 18 Avril

## Le Chèque Contribution

Depuis le 20 mars et jusqu'à une date que le Gouvernement fixera, mais qui ne peut dépasser le 20 avril, l'Etat vend aux contribuables à tous les guichets du Trésor, dans les banques, dans tous les bureaux de poste, des chèques-contributions.

Certains de nos adhérents, étonnés de ce nouveau terme, nous demandent des conseils, des renseignements. Il est facile de les satisfaire en peu de mots. L'opération à laquelle se livre l'Etat est fort simple.

Le Trésor public a un besoin impérieux et immédiat d'argent.

Par suite des retards survenus dans le vote du budget, les rôles des contributions directes n'ont pu être établis dès le début de l'année, ni les avertissements envoyés pour mettre l'impôt en recouvrement.

Non seulement l'Etat ne peut rien exiger auparavant, mais les percepteurs, par suite des règles de la comptabilité publique, ne peuvent même rien recevoir du contribuable qui, pour un motif quelconque, voudrait payer un acompte sur ses contributions.

Pour faire rentrer de suite de l'argent dans ses caisses, l'Etat a inventé le chèque-contributions. Il escompte à gros intérêts sa créance future sur le contribuable.

Il lui dit: « Si vous voulez me verser de suite 55 francs, je vous remets un papier, le chèque-contributions, d'une valeur nominale de 100 francs, que j'accepterai pour 100 francs en paiement de vos impôts directs le jour où vous devrez les régler. »

Dès lors le contribuable qui a quelques disponibilités, qui souvent a déjà mis en réserve la somme approximative nécessaire au règlement de ses contributions de 1925, a tout intérêt à l'employer en achat de chèques-contributions pour bénéficier ainsi d'une remise de 5 % sur les impôts qu'on lui réclamera.

Et il le fera avec une sécurité absolue, puisqu'au moment du paiement de l'impôt l'Etat sera obligé de recevoir comme monnaie, et à sa valeur nominale, le papier qu'il vend aujourd'hui avec 5 % de rabais.

Remarquons que le gros intérêt ainsi servi au contribuable: 5 francs sur 100 francs pour une avance de courte durée. Si l'impôt est exigible dans six mois, la somme avancée aura en réalité rapportée 10 % au lieu de rester inoccupée dans un coffre ou de porter intérêts à 3 1/2 ou 4 % dans un compte de banque; à trois mois l'intérêt sera de 20 % l'an.

Aussi croyons-nous intéressant pour tous ceux qui auront une somme un peu importante d'impôts directs divers à payer, et qui d'autre part ont des fonds à leur disposition, de se procurer des chèques-contributions pour un chiffre approchant de leurs futurs impôts de 1925.

Nous envisageons ici l'opération au seul point de vue du contribuable et des avantages qu'il y trouve.

An point de vue de l'Etat la constatation est autre. Le rendement futur des impôts se trouvera diminué dans la proportion des avances que le public va verser, augmentée des gros intérêts qu'on lui donne. La Trésorerie, en payant cher le service qu'elle demande va gagner du temps. Mais il faudra que dans quelques mois elle soit en mesure de venir à l'aide du budget dont elle aura diminué en partie les ressources.

## Culture de la Chicorée

De nombreuses circulaires ont été envoyées dans le sud de notre département par la Raffinerie de Chicorée de Chantenay. Cette Société ne recherche pas pour cette année l'emblavement de grandes étendues de terrains. Ces Messieurs désirent que de petits essais aussi nombreux que possible soient pratiqués dans toute cette région.

Dans les endroits où les résultats apparaitront très satisfaisants il sera ultérieurement construit des séchoirs. Ce sera donc une organisation importante. Cette culture pratiquée avec soin doit être très intéressante.

Nous recommandons de se conformer aussi exactement que possible à la notice de la Raffinerie de Chicorée.

## L'Approvisionnement en Céréales et en Farines

Le projet de loi si hâtivement bâti par la Chambre sur l'approvisionnement du pays en céréales vient de sortir singulièrement allégué des délibérations du Sénat.

Il n'a pas dépendu des courageux défenseurs de l'agriculture, qui ont mis en lumière tous les défauts, qu'il ne fut rejeté en entier. L'excellent président de l'Office régional agricole de l'Ouest, M. le comte de Rougé, a notamment exposé de la façon la plus heureuse combien il était dangereux de toucher à la culture du blé et d'en risquer la raréfaction par des mesures vexatoires, et il a invité le Gouvernement à instaurer, au plus tôt, d'avance, une politique rationnelle du blé assurant une juste rémunération au cultivateur pour l'inciter à produire davantage.

Tout au moins ses efforts et ceux de ses collègues n'auraient point été inutiles. Sous leur influence le texte a été profondément corrigé. L'inquisition générale édictée par la Chambre a disparu. L'évaluation des quantités de blé appartenant aux agriculteurs récoltants est confiée aux Commissions communales de statistique agricole qui établiront d'après leurs renseignements ou sur déclarations volontaires des intéressés, sans aucune pénalité.

Seuls, les négociants et marchands sont obligés à une déclaration contrôlée, sous sanction d'amende et de saisie, en cas de fausse déclaration.

L'interdiction d'emploi de la farine à la pâtisserie fraîche, la fermeture des boulangeries un jour par semaine sont rejetées par le Sénat.

Une somme de 60 millions est mise à la disposition du Gouvernement pour, s'il y a lieu, en raison d'une nouvelle hausse, allouer des ristournes de 10 francs maximum par quintal de blé exotique dont la farine sera livrée à la boulangerie, mais pas pour acheter et revendre lui-même des blés. Enfin ces mesures n'auront d'application que jusqu'au 1<sup>er</sup> août prochain.

C'est là tout ce que la Haute Assemblée a laissé subsister de l'arsenal des vexations, recensement à domicile, taxations, réquisitions que la Chambre, dans une heure d'affolement, avait votées contre les agriculteurs, un sénateur a pu dire... « Il n'en reste plus que le souvenir ».

C'est encore trop. Les dispositions anodines admises par le Sénat sont vraisemblablement inopérantes; elles constituent encore une atteinte à la liberté de disposer à son gré de ses produits, sans contrôle, que veut le cultivateur.

« Ne touchez pas au blé » a dit avec raison M. de Rougé.

Espérons que la Chambre acceptera le texte sénatorial.

## Assurances Accidents Agricoles

La Compagnie Le Zenith avec laquelle notre Syndicat Central a conclu une entente si avantageuse pour ses adhérents, a choisi pour la représenter au Collège et à la région environnante, M. Rocher, au bourg du Cellier.

Nous profitons de l'occasion pour recommander à nos adhérents de ne pas attendre plusieurs jours avant d'aviser l'agent de la Compagnie des accidents qui peuvent arriver à eux ou à leur personnel.

Nous leur rappelons qu'ils doivent se faire délivrer immédiatement, par leur médecin, un certificat d'examen de la blessure, en double exemplaire. L'un sera envoyé directement par eux-mêmes à la Compagnie, l'autre sera déposé aussi par eux à la Mairie de leur commune en faisant, dans les 48 heures, la déclaration de l'accident.

A la reprise du travail le patron assuré doit en principe se procurer près du médecin un nouveau certificat et l'adresser à la Compagnie.

Ajoutons ceci: Il arrive fréquemment, dans les accidents sans gravité sérieuse, que le rétablissement du blessé et par suite la possibilité de reprise du travail se produisent avant l'expiration du délai indiqué, dans le premier certificat comme durée probable de l'incapacité de travail. Ce serait un grave abus de profiter dans ce cas de tout le délai primitivement prévu alors qu'en fait il est inutile. Des excès de ce genre très onéreux pour les assurés, entraîneraient fatalement à court

terme, une élévation des primes d'assurances. Dès que le rétablissement est suffisant pour permettre le travail, l'assuré doit en aviser la Compagnie. Un nouveau certificat médical n'est même utile que s'il est douteux que le rétablissement soit tel que le travail normal puisse être repris.

## Société des Eleveurs de la Race Maine-Anjou

C'est à Angers que se tiendra cette année le Concours spécial de la race Maine-Anjou, dans le courant du mois de mai. La date exacte sera définitivement arrêtée par décision ultérieure du Ministre de l'Agriculture, mais on peut considérer désormais que le Concours aura lieu les 16, 17 et 18 mai.

Dès maintenant nous voulons appeler l'attention des éleveurs de l'Ouest sur cette prochaine manifestation agricole.

Chacun se souvient du merveilleux concours de 1921; toutes les dispositions vont être prises pour que le succès de 1925 soit également assuré. D'une part le troupeau Maine-Anjou qui se ressentait de la guerre, en 1921, s'est considérablement amélioré, comme on a pu le voir à Saint-Mars-la-Jaille, en 1922; à Laval, en 1923; à Sablé, en 1924.

Par ailleurs, l'adjonction du Concours de l'espèce chevaline, des expositions des Sociétés d'Horticulture et d'Aviculture, du matériel agricole, au Concours Maine-Anjou, donnera toute l'ampleur désirable à notre Exposition.

Il faut remercier dès maintenant la Ville d'Angers de vouloir bien nous faciliter les choses encore cette fois, avec un empressement dont nous lui gardons la plus vive reconnaissance: c'est toujours par l'union de tous les efforts qu'on peut obtenir les meilleurs résultats.

Dès maintenant aussi, nous voulons demander aux agriculteurs de la région de ne pas oublier les dates du Concours et de se préparer à venir en grand nombre le visiter; nous leur garantissons qu'ils n'auront pas perdu leur temps.

**Le président de la Société des Eleveurs Maine-Anjou,**  
Olivier DE ROUGE,  
Sénateur de Maine-et-Loire.

Le règlement et le programme du concours seront l'objet d'un prochain bulletin. Les conditions générales seront les mêmes que pour les précédents concours.

## Répression des Fraudes dans le Commerce des Semences de Blé

Le Président de la République française, Sur le rapport des Ministres de la Justice, des Finances, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> août 1905, sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par les lois du 5 août 1908, 28 juillet 1918 et 6 mai 1919, et notamment, l'article 11 de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 ainsi conçu:

« Il sera statué par des règlements d'administration publique sur les mesures à prendre pour assurer l'exécution de la présente loi, notamment en ce qui concerne: »

1<sup>o</sup> La vente, la mise en vente, l'exposition et la détention de denrées, boissons, substances et produits qui donneront lieu à l'application de la présente loi;

2<sup>o</sup> Les inscriptions et marques indiquant soit la composition, soit l'origine des marchandises, soit les appellations régionales et de crus particuliers que les acheteurs pourront exiger sur les factures, sur les emballages ou sur les produits eux-mêmes, à titre de garantie de la part des vendeurs, ainsi que les indications extérieures ou apparentes nécessaires pour assurer la loyauté de la vente et de la mise en vente »;

Vu le décret du 22 janvier 1919 réglementant les prélèvements, analyses et expertises pour l'application de la loi du 1<sup>er</sup> août 1905 en ce qui concerne les bois-

sons, les denrées alimentaires et les produits agricoles;

Vu le décret en date du 5 décembre 1922 établissant un registre des plantes sélectionnées;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article premier. — Il est interdit à tout commerçant de transporter en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre du blé de semence autrement que dans des emballages portant inscrite l'indication:

1<sup>o</sup> Du nom de la variété sous lequel le blé de semence est mis en vente, ainsi que le nombre moyen de grains de la variété indiquée que renferme la semence. Ce nombre moyen est rapporté à 100 grains de cette dernière;

2<sup>o</sup> De la provenance du blé.

La provenance doit être indiquée par le nom de la région dans laquelle le blé a été récolté ou, s'il s'agit de semences importées, par le nom du pays et de la région dudit pays où elles ont été récoltées.

Les inscriptions doivent être rédigées sans abréviations et placées sur une étiquette solidement fixée. Elles doivent être reproduites soit dans le contrat de vente, soit dans le double de commission délivré à l'acheteur au moment de la vente, soit dans la facture remise au moment de la livraison.

Art. 2. — Il est interdit de désigner un blé de semence par une dénomination autre que celle sous laquelle la variété est habituellement désignée en vertu des usages locaux, loyaux et constants, ou que celle sous laquelle la variété est inscrite soit au catalogue synonymique dont la publication est prévue à l'article 9 du décret du 5 décembre 1922, soit au registre prévu pour les plantes sélectionnées par l'article 1<sup>er</sup> dudit décret.

Art. 3. — Peuvent seuls être mis en vente ou vendus, avec l'indication qu'ils proviennent d'une sélection, les blés obtenus par sélection individuelle et ne renfermant pas plus de 1 p. 100 de grains d'une variété autre que la variété indiquée.

Art. 4. — Toute livraison de blé de semence qui n'est pas accompagnée de l'indication de la faculté germinative que possédait le blé au moment de l'expédition, doit contenir des semences dont la faculté germinative ne soit pas inférieure à 85 p. 100.

Art. 5. — Les dispositions du décret du 22 janvier 1919 sont applicables pour la recherche et la constatation des fraudes et falsifications dans le commerce des blés de semence et des infractions aux dispositions du présent décret.

Le service administratif de la préfecture qui a reçu les échantillons prélevés, à l'exception de celui qui l'intéressé a pu conserver en dépôt, les transmet à la station d'essais de semences, désignée par le ministre de l'Agriculture, où des mesures sont prises pour leur conservation. Conformément aux dispositions prévues par le dernier paragraphe de l'article 16 du décret du 22 janvier 1919, les volants sont préalablement détachés des talons et annexés au procès-verbal.

La station d'essais de semences examine l'un des échantillons et effectue, en ce qui le concerne, tous les essais qui lui paraissent nécessaires, avant de dresser un rapport où sont consignés les résultats desdits essais. Ce rapport est adressé au préfet du département intéressé suivant la procédure ordinaire.

Art. 6. — Lorsque le rapport conclut à une présomption de fraude, le préfet en saisit le procureur de la République, en lui transmettant le procès-verbal auquel sont annexés les volants des étiquettes, et l'informe que les échantillons réservés aux fins d'expertise sont conservés par la station d'essais de semences. Ces échantillons sont mis à la disposition des experts au cas où l'expertise contradictoire est demandée et ceux-ci, après avoir pris connaissance du rapport de la station d'essais de semences et en avoir discuté les conclusions, peuvent déposer leur propre rapport, sans être tenus de procéder eux-mêmes à de nouveaux essais sur les échantillons ainsi mis à leur disposition.

Art. 7. — Les dispositions du présent décret sont applicables aux associations, syndicats et coopératives agricoles pour leurs ventes de blés de semences soit à des

agriculteurs, soit à des associations, syndicats et sociétés coopératives agricoles.

Art. 8. — Le ministre de la Justice, le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture, le ministre du Commerce et de l'Industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française et inséré au Bulletin des lois.

## Fixation des Coefficients APPLICATIONS A L'EVALUATION DES BENEFICES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE L'ANNEE 1924.

La Commission chargée de déterminer ces coefficients s'est réunie le 28 mars dernier et a arrêté les chiffres suivants pour les départements de la Loire-Inférieure, du Maine-et-Loire et de la Vendée:

I. Terres .....	1 50
II. Prés et prairies naturelles, herbages et pâturages.....	3 »
III. Vignes (Loire-Inférieure et Vendée) .....	2 50
IV. Vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes.....	3 »
V. Jardins autres que les jardins d'agrément, terrains affectés à la culture maraîchère, florale et d'ornement, pépinières .....	4 »
VI. Oseraies .....	3 »
VII. Terrains d'agrément, parcs, jardins, pièces d'eau.....	1 »
VIII. Terrains à bâtir, landes, pâtures, marais, terres vaines et vagues, lacs, étangs, etc.....	1 »

## Dépôt de Remonte d'Angers

ACHATS DE CHEVAUX/

Le Dépôt achètera pendant les mois d'avril et mai 1925:

1<sup>o</sup> Des chevaux de selle de 4 ans: chevaux hongres et juments de demi-sang, nés en 1921 (carabiniers, dragons, artilleurs selle et cobys);

2<sup>o</sup> En nombre limité des chevaux de selle de 5 à 8 ans pour le génèdermerie;

3<sup>o</sup> Des chevaux d'attelage, traits légers, traits moyens et traits lourds de 4 à 8 ans.

Les conditions générales de présentations, livraisons et ventes sont les mêmes qu'en 1922 (consulter le Recueil des actes administratifs ou demander les renseignements utiles directement au Commandant du Dépôt de remonte).

## LOI

tendant à compléter la loi du 4 février 1888 concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais:

ARTICLE UNIQUE

L'article 4 de la loi du 4 février 1888, concernant la répression des fraudes dans le commerce des engrais, est modifié comme suit:

« Art. 4. — La teneur en principes fertilisants sera exprimée par les poids d'azote, d'acide phosphorique et de potasse contenus dans 100 kilos de marchandise facturée telle qu'elle est livrée, avec l'indication de la nature ou de l'état de combinaison de ces corps suivant les prescriptions du règlement d'administration publique dont il est parlé à l'article 6.

« Ces indications devront figurer sur le contrat de vente ou le double de commission délivré à l'acheteur au moment de la vente, ainsi que sur les prospectus, réclames, prix courants, papiers de commerce.

« Tout fabricant ou vendeur d'engrais est, en outre, tenu:

1<sup>o</sup> De délivrer à l'acheteur, au moment de la livraison, une facture détaillée portant toutes les indications prévues à l'article 3.

« Seront punis d'une amende de 11 à 15 fr., inclusivement ceux qui, au moment de la livraison, n'auront pas fait connaître à l'acheteur, dans les conditions indiquées à l'article 4 de la présente loi, la provenance naturelle ou industrielle de l'engrais ou de l'amendement vendu et sa teneur en principes fertilisants.

« En cas de récidive dans les trois ans la peine de l'emprisonnement pendant

cinq jours au plus pourra être appliquée.

2<sup>o</sup> D'apposer sur les emballages, sacs ou récipients, dans lesquels la marchandise est préparée pour la vente, mise en vente, vendue et expédiée, une étiquette portant ces mêmes indications, qui devront concorder avec celles figurant sur la facture.

« Cette étiquette sera retenue dans le système de fermeture de l'emballage.

« Il est interdit de porter sur les sacs, emballages ou récipients, soit par inscription directe ou par tout autre moyen, d'autres indications que celles ci-dessus prévues, exception faite pour le nom, l'adresse et la raison sociale du fabricant ou du vendeur, la dénomination de vente du produit, et, éventuellement, toute marque syndicale de garantie.

« La teneur en éléments fertilisants devra être exprimée par un seul nombre et les indications relatives à la nature ou à leur état de combinaison devront être en caractères typographiques de même dimensions.

« Les infractions aux dispositions du présent article seront punies des peines prévues à l'article 3.

« L'article 65 de la loi de finances du 27 février 1912 est applicable à la loi du 4 février 1888. »

Paris, le 19 mars 1925.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'Union Centrale des Syndicats Agricoles

L'Union Centrale des Syndicats Agricoles a tenu, ces derniers jours, son Assemblée générale, sous la présidence de M. le marquis de Vogüé, son président. En ouvrant la séance, celui-ci, après avoir salué les nombreux délégués des Unions régionales et des Syndicats, a rappelé la complexité des problèmes agricoles de l'heure actuelle, et que seule peut résoudre la cohésion des forces agricoles. Trop souvent on cherche à diviser au lieu d'unir, comme s'efforcent de le faire nos Syndicats, de grouper tous les cultivateurs, grands ou petits, quelle que soit leur situation et l'importance de leurs intérêts. C'est l'union qui seule peut défendre l'agriculture.

Après la lecture, par M. Adrien Tournant, délégué général, d'un intéressant rapport qui fut comme la synthèse de l'œuvre de l'Union pendant l'année, et de l'activité de ses services économiques et sociaux, les divers présidents des groupements régionaux ont à leur tour exposé la tâche accomplie par eux; c'est un résumé de l'œuvre syndicale dans la France entière; œuvre aussi diverse dans ses moyens d'action que différentes sont les conditions de l'exploitation agricole en France, mais coordonnées par leur cohésion dans le sein de l'Union Centrale.

M. de Roquette-Buisson, président de l'Union Girondine, traita, avec l'autorité que lui confère la longue habitude de ces questions, du régime fiscal de l'agriculture et des associations agricoles.

Après un examen rapide du forfait tel que l'avait établi la loi de 1917 et que l'avait modifié la loi de 1920, M. de Roquette-Buisson examina les conséquences du nouveau texte voté par la Chambre. Il signala les principes et les conséquences du projet primitif présenté par le Gouvernement et les impossibilités matérielles auxquelles son application se heurtait. Il poursuivit l'examen des projets successifs pour arriver à l'étude du dernier vote; il en montre les conséquences et la nécessité qui s'impose d'un examen méthodique des évaluations foncières de la France si l'on veut établir un impôt équitable et productif. Il termine en résumant au point de vue coopératif et social la situation fiscale créée par le budget nouveau.

La question de la main-d'œuvre est l'une de celles qui intéressent en ce moment toute l'agriculture française. Elle fut brillamment traitée par M. de Warren, député, président de l'Union Lorraine des Syndicats agricoles. Le maintien à la terre de tous ceux qui y sont, doit être poursuivi avec ardeur, notamment en venant en aide à la famille nombreuse; mais c'est l'œuvre de longue haleine et en attendant il faut recourir à l'immigration étrangère de deux millions de travailleurs qui peuvent être facilement absorbés sans dangers pour le pays et la race.

Cette immigration doit être assurée par les organisations professionnelles qui ont

fait leurs preuves, le gouvernement conservant son rôle essentiel de négociateur avec les pays étrangers, assurant la surveillance, la sécurité et la protection des ouvriers étrangers.

L'enseignement agricole professionnel est nécessaire pour amener l'augmentation de la production nationale. M. de Monicault, député, vice-président de l'Union du Sud-Est a exposé ses vues sur la question. Il pense qu'il est difficile de commencer cet enseignement dès l'école primaire ; il a une préférence pour les cours post-scolaires organisés par l'initiative privée, mais il admet qu'elle ne suffirait pas à la tâche et que l'Etat doit prendre sa large part dans cet enseignement. Ce qu'il est urgent d'apprendre au cultivateur ce n'est pas la technique de l'agriculture, mais les notions nouvelles que ses enfants n'ont pu connaître.

La dernière séance fut occupée par une communication de M. Brame, président de l'Union des Syndicats de l'Ille-de-France sur l'extension prise en agriculture par les Caisses d'allocation familiales. Il est nécessaire de les multiplier, car elles ont déjà rendu d'éminents services et sont un des meilleurs moyens de secourir la famille nombreuse. Il conviendrait de les réunir à se mettre à l'œuvre.

Le dernier rapport traitait l'actuel et difficile problème de l'exportation des produits agricoles. Il fut exposé avec netteté par M. de Lestapis qui, après avoir rappelé les efforts déjà tentés dans cet ordre d'idées par les groupements professionnels et les résultats obtenus que mettaient si justement en lumière M. Berest, lors du dernier Congrès national des Syndicats agricoles, conclut en déclarant que les Syndicats et coopératives de producteurs ne pourront trouver le débouché éminent nécessaire à la prospérité de l'agriculture nationale, que si un organisme central permanent renseigne régulièrement les travailleurs du sol sur les cours des marchés extérieurs et les demandes de l'étranger, tant au point de vue de la quantité des produits et des époques favorables à leur vente.

## Le Marché aux Bestiaux de la Villette

Le Sénat a achevé, dans sa séance du 17 mars, la discussion de la proposition sur la réglementation du marché aux bestiaux de La Villette. Le texte adopté, qui a été transmis à la Chambre des députés, résulte d'un accord intervenu entre les partisans de la proposition et ses adversaires primitifs ; il tend à donner un caractère définitif à des prescriptions qui étaient trop souvent tombées en désuétude et surtout à instituer des mesures de contrôle destinées à garantir aux agriculteurs que les opérations de vente de leurs animaux ont été exécutées régulièrement. Ce texte n'étant pas encore définitif, il suffira, pour le moment, d'en indiquer les dispositions essentielles.

Le marché de La Villette sera exclusivement réservé aux animaux vivants destinés à la boucherie ; les bêtes laitières, de trait ou d'élevage en sont rigoureusement exclues. Il sera ouvert, comme actuellement, le lundi et le jeudi de chaque semaine pour toutes les catégories d'animaux, et en outre, le mardi et le vendredi pour les veaux et les porcs. Les ventes seront opérées directement par les propriétaires des animaux ou des représentants de leur choix, ou par des commissaires en bestiaux.

C'est surtout sur les opérations de ces commissaires que portent les dispositions nouvelles. Ceux-ci ne pourront percevoir, à titre de commission, une rémunération supérieure à celle résultant d'un tarif fixé par le Préfet de police. Ils pourront ajouter à cette commission tous les frais qu'ils justifieront avoir faits pour leurs commettants. L'article 7 leur impose les obligations suivantes :

« Les commissaires devront tenir un registre mentionnant le détail des arrivages et opérations auxquelles ils auront procédé. »  
« Ils devront présenter ce registre, ainsi que leurs livres de commerce et toutes autres pièces justificatives quelconques, à toute réquisition des agents des deux préfectures de la Seine et de police et fournir à l'administrateur tous les renseignements qu'elle jugerait utiles. »  
« Les commissaires sont tenus d'adresser à leurs expéditeurs le bordereau et le produit de la vente le jour même ou le lendemain au plus tard, déduction faite de la commission et des frais de transport. »  
« Un état récapitulatif des bordereaux avec détail des ventes et des frais sera remis, au plus tard, quarante-huit heures après le marché, à l'inspecteur de police du marché. »  
« Les bordereaux de vente devront figurer au copie de lettres du commissaire. »  
« Tout expéditeur de bétail peut, pendant un délai d'un an, transmettre à la préfecture de police, aux fins de vérification, les bordereaux de vente et volants qui lui seront adressés par les commissaires. »  
« Des pénalités sévères sont prévues à l'encontre des contrevenants. »

Une Commission des cours sera chargée d'établir, à l'issue de chaque marché, les prix moyens d'animaux au poids vif et au poids net, et de faire procéder à leur publication immédiate. Une Commission analogue avait été créée il y a un peu plus d'un an ; mais elle n'a pas fonctionné régulièrement ; son fonctionnement était, d'ailleurs, très difficile.

Les conditions de réexpédition des animaux sur des abattoirs dans les départements sont maintenues dans leurs dispositions actuelles.

(Agriculture Pratique).

## PLANTONS DES TOPINAMBOURS

Le topinambour est une plante susceptible de rendre de très grands services dans toutes les terres sablonneuses du département.

### UNE PLANTE PRECIEUSE

Le topinambour convient à tous les sols, il ne redoute que l'humidité stagnante ou l'extrême sécheresse. S'il s'accommode même de toutes les négligences culturales, les bons soins « ne le gênent pas » et il donne des rendements qui sont en étroite relation avec les labours et les fumures qu'il a reçus. Dans les pires conditions, il donne encore une récolte qui n'est pas à dédaigner.

Le topinambour est la plante d'or des terrains pauvres. Il ne craint aucune maladie et il peut revenir sans inconvénient sur le même terrain pendant plusieurs années.

Le topinambour ne craint pas la gelée dans le sol. La récolte en est échelonnée pendant l'hiver, à un moment où la main-d'œuvre est disponible.

Il convient à tous les animaux. C'est un excellent aliment pour les vaches laitières, le bétail à l'engrais et même pour les chevaux. Il donne du lait fin, sucré et gras, particulièrement apprécié des consommateurs. Il peut être substitué ou mélangé aux betteraves après avoir été débité en cossettes.

L'irrégularité des tubercules qui rend le lavage difficile lorsque les topinambours ont été plantés en terres argileuses n'offre aucun inconvénient en terres sableuses.

L'impossibilité de conserver les tubercules en celliers ou en silos après l'arrachage est plutôt un avantage sous notre climat et dans nos terres légères, parce qu'elle permet une meilleure répartition de la main-d'œuvre.

L'envasement du sol et les repousses nombreuses qui se produisent dans la culture qui suit le topinambour n'est pas à redouter si l'on sème ensuite un fourrage annuel ou une céréale de printemps, suivie elle-même d'un trèfle incarnat, par exemple.

### PLANTATION

On préparera le terrain comme pour la pomme de terre ; mais si l'on n'a pas le temps, on ne fera qu'un seul labour pour la plantation. Le fumier peut être enfoui sans inconvénient à ce moment.

On peut commencer à planter dès le début de mars. Utiliser des tubercules entiers de bonne grosseur. Ne pas couper les tubercules, ils pourrissent en sol humide et se dessèchent en sol sec.

La plantation se fera à la charrue ou au brabant, toutes les trois raies. La distance entre les lignes sera ainsi d'environ 80 centimètres. Sur les lignes, on observera un écartement de 50 à 60 centimètres. En sol pauvre, il est préférable de planter à 60 centimètres, sinon les tubercules restent petits et l'arrachage est difficile.

On peut aussi planter à la pioche après labour. Le terrain est alors rayonné à 80 centimètres dans les deux sens. Les tubercules étant plantés aux intersections, les soins d'entretien pourront être donnés dans les deux sens.

### ENGRAIS

Les engrais seront enfouis par un labour et de préférence un peu à l'avance. A une bonne fumure au fumier de ferme, on ajoutera 3 à 400 kilos de superphosphate et 3 à 500 kilos de sylvinite.

A défaut de fumier de ferme, on augmentera les doses de moitié et on utilisera de 100 à 150 kilos de sulfate d'ammoniaque par hectare.

### SOINS D'ENTRETIEN

Les soins d'entretien sont peu nombreux. Au moment de la levée, si le sol est croûté, on donnera un hersage.

Un linage à la houe à cheval sera effectué lorsque les tiges auront de 13 à 20 centimètres.

Lorsque les tiges auront de 30 à 40 centimètres, on procédera au buttage.

Dans les sols secs, éviter de faire des billons trop prononcés dans la crainte d'aggraver le dessèchement du terrain.

### RECOLTE

Dès novembre, on peut commencer à récolter les topinambours au fur et à mesure des besoins. Les feuilles constituent un excellent aliment pour les lapins. Selon les terrains, les fumures et les soins culturaux, on récolte depuis 10.000 kilos jusqu'à 60 et même 80.000 kilos de tubercules.

Si l'on considère que la valeur alimentaire du topinambour est deux fois plus grande que celle de la betterave et sensiblement égale à celle de la pomme de terre ; si nous ajoutons à cela qu'aucun insecte, ni aucune maladie n'attaquent cette culture, on comprendra notre étonnement de ne pas la voir se propager comme il conviendrait.

P.-F. LEVEQUE.

(Agriculture de l'Ouest).

## La Fumure de la Vigne

Au Congrès d'automne de la Deutsche Landwirtschaftliche Gesellschaft, qui s'est tenu à Würzburg, le 23 septembre dernier, le Prof. Bössler, Directeur de la Station d'essais agricoles de Hesse, à Darmstadt, a présenté un rapport très intéressant sur la fumure de la vigne, dont nous extrayons les passages essentiels ci-après :

« La question de la fumure des vignes est loin d'avoir été l'objet d'études aussi approfondies que celle de la fumure des autres plantes cultivées. La raison en est que l'organisation et l'exécution d'essais de

fumure dans les vignobles est rendue particulièrement difficile par suite du manque d'uniformité du sol, et du mauvais état de fertilité dans lequel celui-ci se trouve généralement. En outre, comme le nombre des pieds de vigne existant sur l'unité de surface est très sensiblement plus réduit que celui des céréales et des plantes sarclées, les différences dues à l'individualité ont une bien plus grande importance que dans la culture des autres plantes pour lesquelles le plus grand nombre d'individus établit un certain équilibre. Enfin, le rendement des vignes est beaucoup plus sous la dépendance de la température, des maladies et des parasites que celui des autres plantes cultivées.

Pour ces différentes raisons, il est plus difficile pour le viticulteur de faire des essais aussi sérieux que ceux que pourrait faire un cultivateur sur ses champs. Le viticulteur, dans ces conditions, est obligé de s'en rapporter aux travaux fondamentaux déjà effectués, et de prendre comme base de ses formules de fumure, les chiffres donnés dans ces travaux.

Wagner, à la suite d'essais en pots, a fixé les exigences de la vigne, à 100 kilos de potasse, 80 kilos d'azote, et 30 kilos d'acide phosphorique, pour une récolte de 15.000 kilos de raisins par hectare, avec les quantités de feuilles et de bois correspondantes.

Si le viticulteur pouvait appliquer par hectare 40.000 kilos de fumier à 0,5 % d'azote, 0,5 % de potasse et 0,35 % d'acide phosphorique, cette dose devrait donc, mathématiquement, suffire pour couvrir les besoins de la vigne.

Mais le fumier est loin d'avoir toujours cette composition et une partie seulement de son azote est susceptible d'action rapide.

Il est donc nécessaire, même dans le cas de l'emploi de 40.000 kilos de fumier, d'appliquer de l'azote sous forme d'engrais chimiques, si on veut que la vigne ait à sa disposition toutes les quantités de cet élément qui lui sont nécessaires.

Il faut compter en effet que 25 % seulement de l'azote du fumier de ferme sont rapidement assimilables ; en supposant que celui-ci contienne 0,50 % d'azote, une application de 40.000 kilos correspondant à 200 kilos d'azote, n'apporte en réalité que le quart de cette quantité, c'est-à-dire 50 kilos d'azote à action rapide. Il conviendrait donc de compléter par une application de 25 à 30 kilos d'azote emprunté aux engrais chimiques, correspondants soit à 200 kilos de nitrate de soude, soit à 150 kilos de sulfate d'ammoniaque.

Ces quantités peuvent paraître élevées, mais il importe de faire remarquer qu'elles correspondent à un rendement de 15.000 kilos de raisins par hectare. Le cultivateur pourra les réduire suivant les cas et se contenter par exemple de la moitié de ces doses.

Malheureusement, très rares sont les viticulteurs en mesure de pouvoir appliquer 40.000 kilos de fumier à l'hectare, et l'achat de fumier est souvent difficile et onéreux. Il conviendrait cependant de mettre ceux qui cultivent la vigne en garde contre une trop grande restriction dans l'emploi du fumier. Il est incontestable que l'emploi de cet agent de fertilité présente une importance particulière dans la culture de la vigne, et qu'il doit toujours en former la base.

Wagner, dans ses essais, a toujours constaté que les rendements maxima ne pouvaient être obtenus avec les engrais chimiques seuls.

Le fumier de ferme exerce en effet, un rôle considérable sur l'état biologique du sol. Les microorganismes, qui vivent dans le sol portant la vigne pendant des dizaines d'années s'y développent d'une façon unilatérale. Ceux auxquels les sécrétions des racines de la vigne et les feuilles qui tombent conviennent le mieux comme nourriture, prennent le dessus et refoulent les autres auxquels cette alimentation ne convient pas. Par une fumure au fumier de ferme, l'état biologique du sol se trouve modifié, en ce sens que les microorganismes qu'il apporte anéantissent presque complètement ceux qui y existent naturellement, à l'état constant. C'est ainsi qu'on a vu souvent des manifestations de fatigue des vignes ou de chlorose disparaître, ou tout au moins s'atténuer très sensiblement après une fumure au fumier de ferme.

En outre, le fumier améliore l'état physique du sol, contribue au réchauffement de celui-ci, à sa meilleure aération, et à l'augmentation de son pouvoir de rétention pour l'humidité.

Le fumier de ferme devra, de préférence, être enfoui à l'automne, et les engrais azotés complémentaires, s'il en est besoin, au printemps, à l'occasion des travaux effectués à ce moment.

Si on ne peut appliquer le fumier qu'au printemps, on pourra le faire sans grand inconvénient, à condition qu'il soit bien fait. Le fumier insuffisamment fait ne donne jamais grand résultat l'année de son application.

En Moselle, on applique souvent le fumier à fin mai, commencement de juin, en se contentant de l'épandre, sans l'enfouir. Bien que cette pratique ait comme conséquence une perte sensible d'azote, son action est loin d'être négligeable. Il est permis de supposer que la fermentation du sol sous la couche de fumier est parfaite, et que les bactéries collectrices d'azote peuvent s'y développer avec une activité extraordinaire et telle que l'azote perdu se trouve de nouveau capté par elles.

Si on emploie moins de 40.000 kilos de fumier à l'hectare, il faut, surtout s'il s'agit de terres pauvres, ou de jeunes vignes, ou de vignes dont la fumure a été négligée, songer à apporter un complément de potasse et d'acide phosphorique au moyen d'engrais chimiques.

Dans les années où l'on ne peut appli-

quer aucune fumure au fumier de ferme, on aura recours aux engrais pour fournir à la vigne les éléments nutritifs dont elle a besoin.

Le Pr. Bössler dit à ce propos qu'il ne faut économiser en aucune façon sur la fumure de la vigne, et il rappelle que les viticulteurs de la Hesse rhénane sont unanimement de cet avis. Dans cette région, la fumure moyenne comporte l'emploi de 400 à 600 kilos de nitrate de soude ou de sulfate d'ammoniaque, 300 à 400 kilos de sel de potasse à 40 %, et 400 à 600 kilos de scories Thomas par hectare.

Il signale également que dans la région du Pfalz, les viticulteurs emploient de plus fortes doses d'engrais que celles qui viennent d'être indiquées ; il n'est pas rare de voir appliquer notamment des quantités d'engrais azotés doubles de celles dont il vient d'être fait mention ; ils agissent de même en ce qui concerne les fumures phosphatées et potassiques en disant que seules les fortes fumures peuvent donner des excédents de rendements intéressants.

Dans le cas de jeunes ou de nouveaux vignobles, il importe de ne pas lésiner sur l'acide phosphorique. On fera bien de leur donner une abondante fumure phosphatée de réserve. Il faut en effet tenir compte de ce fait que les racines de la vigne pénètrent profondément dans le sol, et que les parties des racines qui sont capables de s'assimiler les éléments nutritifs, se trouvent dans les couches profondes du sol et non dans les parties supérieures de la couche arable, comme on le croit communément.

L'application, chaque année, de 400 à 800 kilos de scories Thomas par hectare, ou la quantité correspondante de superphosphate, épanchés avant de former les rigoles, paraît être une excellente mesure dans le cas des jeunes vignes. A partir de la cinquième année, on pourra réduire ces doses. Les scories seront appliquées à l'automne ou de bonne heure au printemps, et bien réparties dans le sol avec des outils appropriés. Quant au superphosphate, il pourra être appliqué plus tard ; son acide phosphorique, en raison de sa solubilité, se répartit mieux et plus rapidement et est ainsi plus facilement absorbé.

Comme dose d'engrais potassiques, le Prof. Bössler indique 400 à 500 kilos de sel de potasse à 40 %. En sols lourds, d'excellente qualité, on pourra la diminuer, car les racines de la vigne ont la faculté de s'assimiler facilement la potasse du sol.

Le Prof. Bössler rappelle l'importance considérable de la potasse dans la culture de la vigne, ajoute qu'il importe essentiellement de ne s'abstenir de l'emploi des engrais potassiques que l'année où l'on a fait une copieuse application de fumier. Dans le cas de jeunes vignes, on se trouvera bien de faire une fumure de réserve de potasse.

Il va de soi, dit le Prof. Bössler que dans la culture de la vigne, la potasse ne doit être employée que sous forme de sel pur. En France, ajoute-t-il, les viticulteurs ont l'habitude de préférer le sulfate de potasse, parce que le chlore peut abaisser la teneur en sucre du moût, comme il abaisse la teneur en fécule des pommes de terre. Les viticulteurs allemands sont à ce point de vue moins exigeants et ils emploient sans distinction le sel de potasse à 40 % ou le chlorure de potassium pur à 52 %. En tous cas, on peut éviter l'influence nuisible du chlore, en appliquant le chlorure de potassium de bonne heure, à l'automne, en même temps que les scories Thomas. Cependant l'auteur croit pour sa part qu'on exagère les dangers de la fumure au chlorure de potassium appliqué même à forte dose au printemps.

Mais il met les viticulteurs en garde contre la possibilité d'une décalcification plus rapide du sol par l'emploi des sels potassiques à base de chlore, il conseille une surveillance étroite du sol à ce point de vue et l'usage de la chaux en temps opportun pour combattre l'acidification, si elle vient à se produire.

Il insiste ensuite sur le rôle et l'importance de la chaux dans la culture de la vigne ; bien que celle-ci puisse facilement prélever sur les réserves du sol ses besoins en chaux (70 kilos par hectare), il conseille l'emploi de la chaux de temps en temps.

(« Syndicat de Propagande pour l'emploi des engrais »).

(A suivre).

## Le Lotier corniculé et le Problème du Blé

EXTRAIT D'UNE SEANCE A L'ACADEMIE D'AGRICULTURE.

M. Schribaux appelle, une fois de plus, l'attention sur le lotier corniculé, plante fourragère de premier ordre, appelée, dans un avenir prochain, à s'élever au rang de nos meilleures légumineuses. En terres fertiles, le lotier ne peut lutter ni avec le trèfle, ni avec la luzerne. Par contre, en terres moyennes et en terres pauvres et sèches, il reprend l'avantage et se révèle comme une plante fourragère quasi parfaite. Il se défend parfaitement contre la cuscute, se prête au pâturage comme au fauchage ; avec lui on ne redoute ni la météorologie, ni la chute des feuilles lors du fânage. Le lotier dure indéfiniment. Sa graine contient jusqu'à plus que cher que les graines de la luzerne et du trèfle. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Les précieuses qualités du lotier ne se manifestent dans toute leur plénitude qu'à la condition :

1° De semer la légumineuse dans une terre débarrassée de chiendent ;  
2° De ne lui ménager ni l'acide phosphorique, ni la potasse. Appliquer en moyen-

ne, à l'hectare, et chaque année, comme on devrait le faire pour toutes les légumineuses, 300 à 400 kilogrammes de super (500 kilogrammes de scories en terre pauvre en chaux) et autant de sylvinite riche, soit environ 80 à 100 kilogrammes de potasse, enfoncée au moins six semaines avant les semences. En terres argileuses et en terres granitiques, généralement riches en potasse, 200 kilogrammes de sylvinite suffisent ;

3° De lui associer des graminées destinées à lui servir de tuteur, car la plante se couche facilement pour peu qu'elle s'élève en hauteur.

Enfin, M. Schribaux insiste sur ce point capital : Nous résoudrons le problème du blé par l'amélioration des prairies de toute nature, principalement par l'extension des cultures de légumineuses, de celle du lotier en particulier.

(« Bulletin de la Vendée »).

### Chemins de fer de Paris à Orléans

#### Approvisionnement de Paris en lait

Les lignes du réseau d'Orléans desservent des régions qui, pour une large part, participent dans un rayon de 200 km. environ, à l'approvisionnement en lait de la Capitale.

Ce rayon est susceptible de s'étendre et d'atteindre des centres plus éloignés, dont le cheptel laitier paraît suffisant pour l'alimentation régulière de nouveaux dépôts de ramassage, notamment dans l'Allier, la Creuse, le Cher, l'Indre, la Vienne, le Maine-et-Loire, la Loire-Inférieure, etc...

Grâce aux mesures prises par la Compagnie d'Orléans, depuis de nombreuses années, en vue du développement de ce trafic par l'application de tarifs réduits et la création de trains spéciaux aux horaires combinés de manière à donner satisfaction au commerce, les transports de lait sur les lignes de ce réseau n'ont cessé de croître.

Le tableau ci-après indique pour Paris les progrès réalisés dans ces dernières années :

#### Arrivages de lait à Paris en provenance du réseau d'Orléans

Année	Quantité (tonnes)
1899	34.489
1904	40.929
1909	49.061
1914	61.965
1919	40.137
1924	79.527

Ajoutons que la Compagnie des Transports frigorifiques met sur les lignes P.O. à la disposition des expéditeurs, moyennant une certaine redevance, des wagons isothermes qui permettent d'assurer l'été, sur les plus longs parcours, des envois de lait refroidi soit au dépôt à l'aide d'une machine frigorifique, soit dans le wagon à l'aide de glace.

## Réponse Ministérielle

M. de la Ferronnays, député, demande à M. le Ministre de la Guerre si les mots « exploitation rurale » insérés dans le texte de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 mars 1925 relative aux permissions agricoles, s'appliquent également aux professions autres que celle de cultivateurs mais s'y rattachant directement comme, par exemple, les horreliers et les charonniers, particulièrement chargés de travail à l'époque des grands travaux de la terre (question du 12 mars 1925).

Réponse : Réponse négative. D'une part, aux termes du dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 3 mars 1925, les militaires intéressés ne peuvent être réclames que par les cultivateurs exploitants qui justifient de leur utilisation pour les emblavures du printemps. D'autre part, l'article 3 du décret du 4 mars 1925 pour l'application de la loi susvisée prescrit que les militaires, pendant leur permission, doivent être effectivement employés aux travaux d'ensemencement en céréales.

#### Paiement des factures par chèques postaux

Nous rappelons à nos adhérents qui reçoivent des factures payables à notre caisse que celles-ci doivent être réglées dans les 15 jours de leur réception.

Employer de préférence pour ces paiements le chèque postal qui ne coûte que 0,25 de frais pour n'importe quelle somme.

Nous les prions en outre de ne pas oublier d'indiquer sur le verso du talon de ce chèque, le numéro de la commande, ainsi que la nature de la marchandise faisant l'objet de la facture.

## Crésyl

Nous pouvons procurer à nos adhérents les produits suivants, excellents pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des pouilliers.

Crésyl-Naphtol, en bidons de 1 litre 5 »  
Crésylol en bouteilles de 1 litre... 5 »

Marchandises à prendre à nos bureaux, 5, quai Cassard.

## Ficelle Lieuse

Nous pouvons procurer à nos adhérents de la ficelle lieuse C. I. au prix de 575 fr. les 100 kilos, pris à Nantes ou sur wagon Nantes, et par ballots de 25 kilos.

## Courroies à bœufs et amblets

Nous tenons toujours à la disposition de nos adhérents des courroies d'attelage pour bœufs et vaches. Ces courroies en peau de buffle sortent d'une fabrique qui en a la spécialité depuis de longues années. Nous les recommandons tout spécialement. Les prix varient naturellement suivant les poids, c'est-à-dire en proportion des épaisseurs et des longueurs des courroies.

Nous avons également des amblets de la même fabrication pour joug à bœufs, soit pour charrettes, soit pour couples.

## Semoir à Main à la volée perfectionnée

Nous nous mettons à la disposition des membres du Syndicat qui désirent se munir de cet instrument très pratique et peu encombrant, avec lequel on peut semer, en culture à plat, un hectare  $\frac{1}{2}$  à l'heure en petites graines, et 2 hectares à l'heure en gros grains. Nous adresser les demandes. Un spécimen est déposé dans nos bureaux.

Son prix est d'environ 75 fr. avec poche toile, et 105 fr. avec poche cuir.

Il nous est offert pour la moyenne et petite culture un semoir en lignes s'adaptant à la charrue ordinaire et semant toutes graines en même temps que se fait le labour.

Pour tous renseignements et prix, s'adresser à M. Iréné Telier, constructeur, à La Chapelle-Basse-Mer.

Nous tenons des prospectus à la disposition de ceux de nos membres que cet appareil pourrait intéresser.

## Sulfate de Cuivre Bouillie Azur - Soufre

Sulfate de cuivre.....	214 »
Bouillie Azur.....	197 »
Soufre.....	95 »

Toutes conditions usuelles et pour des quantités limitées.

En vente aux bureaux du Syndicat Fourrage de MM. André GOUIN et P. ANDOUARD.

## L'Elevage intensif des Veaux et Porcs

A fr. 50 l'exemplaire.

## HUILES et GRAISSES

POUR INSTRUMENTS AGRICOLES, AUTOMOBILES ET CAMIONS

Sur demande nous pouvons faire livrer à nos adhérents les huiles et graisses de toute première qualité, pour machines, instruments agricoles, automobiles, etc... Nous donnerons par correspondance les prix et conditions.

## La Situation

### LES ENGRAIS

Nous n'avons aucun changement intéressant à noter dans les cours commerciaux des engrais, seulement une tendance à la baisse sur le nitrate de soude, dont la campagne s'avance, tout au moins dans notre région.

Les livraisons de sulfate d'ammoniaque ayant été très abondamment servies, les offres de marchandises en vente se sont aussi largement manifestées et beaucoup d'acheteurs ont préféré, devant des mises à disposition en fin de mois pressantes, réaliser à perte sur les cours officiels, ou tout au moins officieux, et on a noté des reventes à 5 et 6 francs au-dessous de la cote, même 8 et 9 francs. La situation paraît aujourd'hui plus dégagée et les cours se seraient assez sensiblement raffermis dans le Nord.

Nous avons eu beaucoup d'ennuis pour les livraisons d'engrais potassiques et nous exprimons à nos adhérents tous nos regrets de certains retards dans les envois de leurs commandes, retardés uniquement dus à ceux que nous éprouvons ici dans les arrivages de commandes, pourtant bien anciennes, de chlorure, sylvinite riche ou pauvre, aux mines de potasse d'Alsace.

Nous avons dû offrir, pour aller plus vite, le remplacement de l'une de ces sortes de potasse qui nous manquait alors, par une autre dont nous recevions un envoi assez important, mais cependant insuffisant pour remplir tous nos besoins. Depuis deux ou trois jours les arrivages en gare de Nantes sont plus abondants et nous avons bon espoir qu'à la fin de la semaine nous serons tout à fait à jour des ordres reçus, sauf peut-être pour quelques ordres en chlorure de potassium que nous pourrions transformer en sylvinite riche.

Depuis un mois nous avons un temps plutôt sec. Les terres se sont bien asséchées, et débarrassées de la crainte de gèlées intenses, les cultivateurs commencent leurs plantations de pommes de terre et les travaux de labour et de fumure des vignes.

Les blés n'ont pas beaucoup avancé depuis un quinzaine. On se plaint que dans

Certains champs n'ont pas bonne mine. Il nous faudrait quelques heures de pluie, et après, le retour au beau soleil dont nous jouissons actuellement; grâce auquel la température s'élève vite dans le milieu du jour. Mais les nuits sont encore très fraîches, et du côté des prairies des plaintes plus insistantes encore pour les blés se manifestent. Il est grand temps que la pluie et la chaleur interviennent. Les demandes de foin ne trouvent pas toujours leur contrepartie à prix raisonnable. Et pour des besoins pressants, on est obligé d'accepter des prix nettement en hausse depuis le commencement de mars.

## Marché Mondial des Grains

Du « Corn Trade News » à la date du 24 mars :

Comme déjà dit, on a signalé cette semaine de nouveaux grands chargements mondiaux quoique les expéditions des Indes aient été considérablement réduites. Il va de soi que les grandes quantités flottantes et celles qui sont en train d'arriver exercent une impression rassurante aussi bien sur les importateurs que sur les consommateurs et l'on doit s'attendre que les grandes fournitures continueront à avoir une influence d'apaisement pour quelque temps encore pourvu que les prévisions des nouvelles récoltes soient toujours favorables.

En effet, les nouvelles récoltes constituent actuellement un facteur important dont l'influence augmentera naturellement au fur et à mesure que la saison avance. Les prévisions relatives au blé d'hiver américain se sont améliorées par suite de bonnes pluies et, d'autre part, les prévisions relatives aux ensemencements du printemps sont favorables. En Europe et en Afrique septentrionale, la situation s'est généralement améliorée ces derniers temps et même la Russie rapporte qu'elle a eu de bonnes pluies, de sorte que la condition de la récolte de l'Ukraine est sensiblement devenue plus satisfaisante. Les Indes ont eu quelques pluies légères, mais on pense qu'elles sont arrivées trop tard pour pouvoir faire du bien à la récolte et les chargeurs estiment maintenant que l'excédent de cette dernière ne sera pas supérieur à 3 millions 500.000 qrs. C'est là certainement un apport utile, mais on ne peut pas s'attendre à ce qu'il exerce une répercussion notable sur les stocks ou les prix mondiaux.

## LES RECOLTES

### CÉRÉALES

Du Dictionnaire des Halles du 1<sup>er</sup> avril.

**BLE.** — La nouvelle loi sur l'approvisionnement en blé, votée non sans peine par le Sénat après de sérieuses modifications, ne donne satisfaction à personne; elle continue même à soulever les critiques des groupements agricoles, qui se méfient du recensement prévu. Cette loi édictée, suivant l'heureuse expression de M. le sénateur Penancier, n'aura probablement, comme les précédentes d'ailleurs, d'autre résultat que d'accroître, au détriment de la main-d'œuvre agricole, le fonctionnarisme des villes. Une disposition de l'article premier dit bien que le contrôle des déclarations ne pourra être exercé que par des agents actuellement en service et ne pourra donner lieu à aucune création d'emploi nouveau permanent ou temporaire, mais on sait ce que valent de tels engagements. Pour la ristourne déterminée par la loi du 24 décembre n'a-t-il pas fallu augmenter l'effectif de l'administration? C'est avec raison que le Comité agricole d'Auxerre considère que le recensement, même présenté sous la dénomination de déclaration contrôlée, suscitera dans les masses rurales des protestations et des résistances « pouvant aller jusqu'à la violence », que cet assujettissement détournera nombre de cultivateurs de la culture du blé en faveur d'autres denrées libres de tout contrôle, que la mobilisation du personnel de contrôle se fera dans les rangs de l'agriculture et qu'elle fera l'objet d'une dépense considérable dont les contribuables agricoles auront aussi à faire les frais. Voilà des paroles de bon sens qui n'ont malheureusement pas retenti à la tribune du Luxembourg. La baisse survenue sur les marchés étrangers nous a au moins épargné la constitution d'une « forte masse de manœuvre » qui eût mis le budget au pillage en un moment où il est si difficile de péquilibrer sans pressurer un peu plus les contribuables. Mais la loi comporte trop de crédits qui n'auront certes pas pour effet d'améliorer notre situation économique et d'accroître le progrès de la culture du blé, ni d'influencer l'orientation des cours. Aujourd'hui l'influence de la baisse de la marchandise exotique a été plus appréciable que mercredi dernier; on a pu traiter des blés indigènes en toutes provenances à des conditions plus libérales, malgré l'évidente résistance des agriculteurs qui ont jusqu'ici hésité à vendre. Comme on s'habitue à la hausse, c'est avec peine que l'on fait les moindres concessions.

**SONS ET ISSUES.** — La fermeté qui s'est dessinée vers la fin du dernier marché a imposé certaines critiques; on s'est étonné de la légère plus-value des issues

à un moment où les blés exotiques et les blés indigènes subissaient une moins-value. Mais on ne doit pas oublier, dans les milieux agricoles, que la fabrication a été en dernier lieu peu importante et qu'il a suffi d'une demande plus active pour justifier l'avance dont on s'est inquiété.

**FARINES.** — Affaires calmes. La demande de la boulangerie étant tout à fait réduite; à Paris, la plupart des boulangers ont un approvisionnement d'une quinzaine de jours.

**SEIGLES.** — Les offres sont des plus réduites et il est maintenant hors de doute que la marchandise est épuisée dans la plupart des exploitations de quelque importance; et dans les petites exploitations, les quantités restantes sont réservées pour la consommation particulière. Il est donc difficile de traiter des affaires. Malgré tout, la tendance est très calme, en sympathie avec la baisse qui s'accroît sur les blés. On tient en disponible, départ: seigles de Beauce et Touraine 97 à 98, Champagne 97 à 98, Bretagne 95 à 96.

**AVOINES.** — Les avoines sont fatalement entrainées dans le mouvement de baisse qui s'est dessiné sur les blés; mais les affaires, en dépit de certaines concessions de la culture, s'engagent assez difficilement; la petite crise de consommation dont nous avons parlé la semaine dernière est encore sensible aujourd'hui. Nous enregistrons les prix suivants, en disponible, départ: avoines grises de Beauce, Eure et Brie 88.50 à 89.50, grises d'hiver du Poitou et du Centre 88.50 à 89.50; noires du Centre 89 à 90; blanches et jaunes en mélange des cinq départements du Nord 84 à 85, Ligowo de Brig et des environs de Paris 87 à 88.

**ORGES.** — En orges de mouture, offres de faible importance; quelques affaires s'engagent dans les prix de 85 à 87, suivant qualité et provenances, en disponible départ.

**SARRASIN.** — La graineterie de la région parisienne se désintéresse encore des sarrasins, dont les offres sont du reste de très faible importance; les prix qui nous sont indiqués n'ont guère qu'une valeur nominale. Les voici: Bretagne 88 à 89, Limousin 90 à 90.50, Normandie 90, en disponible, départ grand réseau.

### DERNIERE HEURE

Paris, 1<sup>er</sup> avril.

La situation est troublée par la forte baisse de l'étranger qui entraîne de graves difficultés pour le règlement des contrats en cours. D'autre part, les aléas de la situation économique ne sont pas sans peser sur les dispositions du commerce et c'est ainsi, en particulier, que le bruit d'une augmentation possible de la circulation fiduciaire de la Banque de France, a contribué, au marché réglementé, à provoquer sur le blé une reprise de 2 fr. sur les plus bas cours d'hiver.

Au marché libre, les affaires restent difficiles, la meunerie observant une grande réserve. Il lui est d'ailleurs à peu près impossible, malgré une baisse sensible, de traiter à la parité du marché réglementé. En provenances Oise, Aisne, Somme, on demande suivant poids de 115 à 125 fr.; Seine-et-Marne, Aube, Marne 125 à 126; Beauce 127 à 128; Loiret 129 à 130; Centre 133 à 135; Indre, Maine-et-Loire, Allier, 136 à 137. La reprise du Marché de Paris a entraîné un certain flottement dans les dispositions des vendeurs, mais la lourdeur paraît finalement rester la note dominante.

En exotiques, il faut encore voir un certain recul sur les prix que nous avons donnés hier. En seigle, la campagne paraît pouvoir être considérée comme terminée; quelques offres à 100 fr. Bretagne et de 105 à 108 fr. au départ des autres rayons. En avoines, la lourdeur domine; les grises et noires du Centre sont tenues 90 à 91 fr., les grises de printemps 89 à 89.50 Beauce; blanches-jaunes 85 à 86 Somme, 88 Oise.

La vente des orges est à peu près nulle et la baisse fait des progrès sensibles. Sarrasin en baisse; on offrait Bretagne 86.50.

Dans notre région les affaires ont été à peu près nulles pendant la quinzaine. Certains détenteurs ont fait beaucoup de démarches pour se débarrasser des stocks, peu importants du reste, qu'ils avaient en magasin. Mais la minorité restait indifférente aux offres et ne faisait aucune contre proposition. Quelques petits lots ont pu être pris par des meuniers qui n'ont pas la ressource d'un approvisionnement en blés étrangers.

La culture a peu à offrir de son côté. Nous assistons du reste à un désarroi à peu près général dans les affaires de blés et de farines. Il est impossible, devant la dégringolade des prix tant au marché réglementé qu'au marché libre, de savoir ce que l'avenir nous réserve, mais le livrable est à plusieurs francs au-dessous du disponible, et c'est ce qu'il y a de plus important à retenir pour l'instant.

### Cours de jeudi soir :

Avril	124	à	123	25
Mai	124	à	123	25
Mai-juin	124	à	123	25
4 de mai	121	à	120	25
Juillet-août	117	à	116	25

### DERNIERE HEURE

Vendredi soir, 3 avril.

Nous nous trouvons devant un effondrement extraordinaire du marché des blés exotiques, qui peut être qu'accidentel et momentané, mais qui aura néan-

moins une répercussion douloureuse pour bien des maisons et des meuniers.

Sans préciser aucun prix, et à plus forte raison aucun cours, contentons-nous de dire que les derniers renseignements qui nous parviennent, donnent le prix de 100 francs, comme largement dépassé en dessous. Nous nous abstenons en conséquence d'indiquer aucun chiffre.

### VINS

quelques tentatives de reprise dans les cours des vins, la situation ne nous paraît pas encore susceptible de comporter une hausse bien sensible.

La consommation se maintient à peu près toujours égale depuis le début de l'hiver. Nous allons entrer dans la période toujours redoutée des vigneronnes. Si la température, se modifiant quelque peu, faisait partir la végétation, nous aurions peut-être des accidents à constater dans les bourgeons, car le temps est certainement plus porté au froid qu'il ne l'a été de tout l'hiver.

Il n'y a pas, à notre connaissance, de tractations d'affaires un peu importantes, nous amenant à modifier les prix donnés dans notre précédent bulletin et que nous reproduisons ci-dessous.

Recette 1924

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	300 à 310
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	260 à 275
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch., »	220 à 250
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., »	120 à 130
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., »	100 à 110

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement.

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 3 avril.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment ..... 1924	.. à ..
Seigle .....	95 à 97
Avoine .....	88 à 90
Orge mouture .....	85 à 86
Orge brasserie .....	103 à 105
Sarrasin .....	88 à 90
Son .....	56 à 58
Fèves .....	.. à ..
Farine .....	.. à ..

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	90 » à 100 »
Paille .....	70 » à 75 »
Foin, les 500 k. en ville	130 » à 140 »
Paille .....	110 » à 120 »

## OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 1 fr. 50 par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

### OFFRES

64. — A vendre, un appareil à sulfater, à bât, d'une contenance de 50 litres. Parfait état. 750 francs.

65. — A vendre, beaux plants d'asperges Argenteuil hâtives, 2 ans, 10 fr. le cent, et plants vignes Franc-Blanc greffés sur Riparia et sur Rupestris.

66. — A vendre, un appareil à traction, marque Vermorel, contenance 200 l. Très bon état.

67. — A vendre, jument demi-sang, 1 m. 56, 3 ans, pleine, bien attelée, à toutes mains et tous travaux agricoles. A tombé, mais ne butte ni ne fêchit. Prix à débattre.

68. — A vendre, excès de nombre, jument baie, 13 ans, prête bon service, attelée, montée par enfants. 2.000 francs.

69. — A vendre, un veau mâle, par normand.

70. — A louer à moitié fruits, pour le 23 avril 1924, la métairie des Roussières, en Maisdon; labours 24 hectares, vigne 1 hectare 1/2, coteaux taillés 4 hectares 1/2. Prairies 8 hectares arrosées par ruisseau et rivière. S'adresser à M. David, les Roussières, à Maisdon.

71. — A vendre: 1<sup>er</sup> Truies pure race Craonnaise, 6 à 7 mois; prix modéré. 2<sup>e</sup> Moteur à essence C. I. M. A., 3 C. V.; très bon état.

72. — A vendre, 1 taureau, 16 mois, race Maine-Anjou, issu de père et mère inscrits (cause double emploi).

73. — A louer pour le 1<sup>er</sup> avril 1924, à prix d'argent, ferme de 26 hectares, située à Saint-Colombin (terres, prés, vignes).

74. — A louer à l'année pour la Toussaint 1925 et à prix d'argent, 3 hectares de terre environ, plus 3 hectares de vignes à moitié, commune de la Haie-Faus-sière.

75. — A vendre, un omnibus s'attelant à deux. Très soigné et en excellent état.

76. — A vendre, une charrette à bœufs. Etat neuf.

77. — A vendre: 1<sup>er</sup> 3 à 400 kilos de pommes de terre « Early rose » et « Abondance de Montvilliers » pour semence, 65 fr. les 100 kilos départ la Chapelle-Érdre; 2<sup>e</sup> 14 barrique cidre pur jus,

pour bouteille, 80 fr. la barrique nue, prise sur place, Fûts de l'acheteur.

78. — A vendre, lapins « Angora » pure race, jeunes et adultes. Prix modéré.

79. — A vendre d'occasion, moteur « National » avec gazogène, 7 chevaux.

80. — A vendre camionnette Ford 1919, charge 800 kilos, carrosserie tôle. Très bon état.

81. — A vendre, un pressoir à long fût avec fausse maie en granit, pouvant faire 12 barriques. Parfait état.

82. — A vendre, ceufs à couver, Bresse noire sélectionnée, 1 fr. pièce, et couple canards coureurs Indiens blancs, 40 fr.

### DEMANDES

27. — On demande un ménage cultivateur-vigneron, femme occupée quelques heures par jour.

28. — On demande à louer pour la Toussaint 1925, à prix d'argent, une ferme de 5 à 10 hectares.

30. — On demande à acheter petite poule couveuse.

31. — On demande à acheter d'occasion 1 moteur à essence force 2 HP environ.

32. — On demande à acheter 2 jeunes paons.

33. — On demande pour le 24 juin 1925 un ménage âgé pour garder propriété. On donne logement, bois et 3 hectares de culture et jardin à moitié.

## BESTIAUX

Paris-La Villette, lundi 23 mars.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Les abattoirs se sont un peu débarrassés ces derniers jours et le temps demeurait assez frais. La cheville a paru un peu mieux disposée sauf pour les veaux.

**GROS BÉTAIL.** — Amenés: bœufs 2.601; vaches 1.300; taureaux 370, soit un total de 4.271 contre 3.544 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 703 gros bovins contre 695.

La vente a été assez animée. Les détenteurs ont fermement tenu les prix, mais la boucherie les a très vivement discutés. Les cours, en somme, ont très peu varié.

**VEAUX.** — Amenés 1.766 contre 1.542 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs: 290 contre 307. La vente a pris l'allure d'une véritable débacle; les détenteurs ont dû céder au prix qu'ils trouvaient. Néanmoins on peut tabler en principe sur une nouvelle baisse de deux à six sous par livre. Les cours ci-après doivent être considérés comme des prix théoriques, tant les affaires ont été irrégulières.

**MOUTONS.** — Amenés 14.428 contre 12.485 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.640 contre 1.570.

La vente a été un peu plus difficile, la boucherie discutant apparemment les prix. Il y a eu un léger recul de 5 à 10 francs par tête pour la plupart des provenances.

**PORCS.** — Amenés 4.065 contre 3.534 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.140 contre 981.

La vente a été un peu meilleure qu'on pouvait s'y attendre devant l'ampleur des ressources, mais les affaires ont néanmoins présenté un caractère lent. On peut noter une avance de 10 fr. par 100 kilos.

Les prix se sont établis ainsi: porcs maigres, 5.30 à 5.60 le kilo vif; choix de côté, 5.60 à 5.70; petite marchandise, 5 à 5.30; bons porcs gras de pays, 5.20 à 5.40; gros gras et nourrisseurs, 4.80 à 5.20.

**COCHES.** — Vente difficile: la cote s'établit entre 3.50 et 4 fr.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés 26 contre 19 et y a huit jours. Vente calme entre 110 et 230 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 23 mars.

Amenés	Invendus
BŒUFS .....	2.601 280
VACHES .....	1.300 187
TAUREAUX .....	370 23

Totaux .....

Vente moins facile.

**VEAUX.** — Amenés 1.766 165

Vente très mauvaise.

**MOUTONS.** — Amenés 14.428 450

Vente plus difficile.

**PORCS.** — Amenés 4.065 2

Vente très calme.

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8 40	7 30	6 30
Vaches .....	8 10	7 30	6 20
Taureaux .....	7	6 60	5 40
Veaux .....	11	9 50	8 2
Moutons .....	12 40	10 70	9 50
Porcs .....	7 86	7 58	6 86

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	4 86	4 09	3 15
Vaches .....	4 86	4 09	3 10
Taureaux .....	4 20	3 69	3 20
Veaux .....	6 60	5 31	4 40
Moutons .....	6 20	5 35	4 28
Porcs .....	5 50	5 30	4 80

Paris-La Villette, lundi 30 mars.

### ALLURE GENERALE DU MARCHÉ

Le temps douteux n'a pas été très encourageant, quoique le défilé ait été un peu moins animé aux abattoirs. La vente des porcs a été rendue difficile par suite de la grève des teneurs.

**GROS BÉTAIL.** — Amenés: bœufs 2.427; vaches 1.200; taureaux 412, soit un total de 4.039 contre 4.271 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 587 gros bovins contre 703.

La vente a été très lente. La bonne marchandise a pu conserver son prix plus ou moins facilement, mais tout ce qui était resté soit peu grossier a été d'un placement très pénible.

**VEAUX.** — Amenés 1.545 contre 1.766 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 273 contre 290. La vente a encore été mauvaise. Les bons veaux d'un poids commode, très rares, ont pu maintenir leur cote, mais les veaux secondaires, surabondants, ont perdu de trois à quatre sous par livre.

**MOUTONS.** — Amenés 13.528 contre 14.428 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 1.815 contre 1.610.

La vente a été calme. Les bons agneaux et moutons, en surabondance ont abandonné cent sous par tête tandis que les sortes secondaires sont vendus aux prix antérieurs.

**PORCS.** — Amenés 4.024 contre 4.065 il y a huit jours. Réserve sur pied aux abattoirs 1.140 contre 1.130.

La vente a été coupée en deux: normale au début avec des prix maintenus elle s'est très vite arrêtée lorsque l'on a appris vers les onze heures et demie que les teneurs de porcs avaient fait grève subitement à deux heures ce matin. A partir de midi il ne s'est plus traité d'affaires que pour les réexpéditions en province, les charcutiers parisiens se croisant les bras. Les détenteurs alors ont vendu au prix qu'ils ont trouvé.

Les prix moyens de midi (car on ne peut plus se baser sur les affaires qui ont suivi) se sont établis ainsi: porcs maigres, 5.30 à 5.60 le kilo vif; choix de côté, 5.60 à 5.70; petite marchandise, 5 à 5.20; bons porcs gras de pays, 5 à 5.30; porcs gras beaucoup trop nombreux, 4.80 à 4.80.

**COCHES.** — Vente très pénible: la cote s'établit entre 3.50 et 4.

Ces prix s'entendent par kilo vif et pour achats en bandes.

**PORCELETS.** — Amenés 28 contre 26 il y a huit jours. Vente calme entre 100 et 250 fr. la pièce suivant grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, lundi 30 mars.

Amenés	Invendus
BŒUFS .....	2.427 195
VACHES .....	1.200 98
TAUREAUX .....	412 24

Totaux .....

Vente lente.

**VEAUX.** — Amenés 1.545 80

Vente mauvaise.

**MOUTONS.** — Amenés 13.528 2

Vente bonne.

**PORCS.** — Amenés 4.024 2

Vente très mauvaise.

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	8	7 20	6 30
Vaches .....	8	7 20	6 20
Taureaux .....	6 90	6 50	6 30
Veaux .....	10 70	9 40	8 2
Moutons .....	12 90	11 20	10 14
Porcs .....	7 86	7 42	6 72

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>re</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	4 80	4 03	3 15
Vaches .....	4 80	4 03	3 10
Taureaux .....	4 14	3 64	3 15
Veaux .....	6 42	5 45	4 40
Moutons .....	6 45	5 60	4 50
Porcs .....	5 50	5 20	4 70

### Marché Talensac

Nantes, le 3 avril.

Amenés	Vendus	Prix haut	Prix bas
Bœufs .....	6	6 3.80	3 30
Vaches .....	17	4 70	3 20
Veaux .....	220	220 6..	4 75
Moutons .....			

**A vendre, Dordogne, EXCELLENTE PROPRIÉTÉ** de 60 hectares. Maison Bourgeoise, 5 pièces. Jolie vue. 100.000 francs. G. MARTY, Immeubles, Ribersac.

**A vendre à Poitiers**  
HOTEL DE FRANCE  
Immeuble et Fonds de Commerce, 24 chambres. Garage voitures.  
S'adresser : M. RATHIER, architecte, et M. LEROUX, notaire à Poitiers.

**50 PROPRIÉTÉS A VENDRE**  
HERIAUD, expert à Tonny-Charentes (Charente-Inférieure).  
Demandez la liste

**A VENDRE**  
1° Propriété d'élevage, à 16 kilomètres de Royan (Charente-Inférieure), 180 hectares d'un seul tenant ; il sera fait des lots au gré des acquéreurs. Bons bâtiments, 2.000 fr. Theâtre. On peut faire 4 lots.  
2° Propriété de culture, à 12 kilomètres de Périgueux (Dordogne), 25 hectares seul tenant. Gâtiments. Cheptel mort compris. 40.000 fr.  
3° Propriété de 40 hectares, arrondissement de Saintes, terres, prés, vignes, bois, 3 kilomètres gare, belle affaire.  
Facilités de paiement  
S'adresser : M. SAGOT, banquier, Saint-Savinien (Charente-Inférieure).

**A VENDRE**  
à l'amiable plusieurs Propriétés bourgeoises, châteaux avec fermes, plusieurs belles fermes. Pour tous renseignements, et traiter, s'adresser à M. L. LEBORG, 11, Square Jeanne-d'Arc, Angers.

**A Vendre de gré à gré**  
1° Bourg de Rougé (Loire-Inférieure), MAISON de commerce avec belles dépendances. Situation unique :  
2° PARCELLES DE TERRE, dont plusieurs propres à bâtir ;  
3° A la Gland : PETITE MAISON avec deux jardins ;  
4° A la Gland : PETITE MAISON avec deux jardins et de France.  
M. ROGER, notaire, Ploermel (Morbihan).

**A VENDRE** : 1° Commerce de Volailles, détail, gros débit, avec immeuble ; 2° Bonne Epicerie-Fructerie, cause santé, bail 19 ans, loyer 1.900 francs, plein centre.  
S'adresser à M. HANNE, notaire à Châteaunaud (Sarthe-et-Loire).

**A Vendre un Tracteur**  
« NASH-QUAD », en parfait état de marche, avec une remorque à quatre roues. Prix : 9.000 francs. S'adresser à M. FAVRIEL, marchand de bois à Saint-Martin-de-Conac (Mayenne).

**A VENDRE** Dindes en ponte et consommation, lapins blancs et argentés, coqs Rhode-Island, œufs à couver, race pure. Miles ROSET DU LAURENS, Meulan (Finistère).

**A VENDRE** une grande voiture avec essieux à patente, comme neuf, peut porter 1.000 kilos.  
S'adresser à M. LEMIER, Pouancé (Maine-et-Loire).

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
en totalité, par lots ou en détail.  
1° Commune de Challaix-la-Poterie  
A) LA FERME DE LA LOUETTERIE, d'une contenance de environ... 30 hect.  
B) LA FERME DE LA FERMIÈRE, d'une contenance de environ... 35 hect.  
C) LA FERME DE LA BOUVERAIS, d'une contenance de environ... 30 hect.  
2° Commune de Vitré  
LA FERME DE LA VEILLAIS, d'une contenance de environ... 24 hect.  
3° Commune de Loiré  
et par extension  
commune de Bourgé d'Orléans  
LA FERME DE LA GASNERIE ou GAUTRAIE, d'une contenance de environ... 22 hect.  
Total... 141 hect.  
Toutes ces fermes, proches l'une de l'autre, sont louées à prix d'argent, Baux expirant prochainement.  
Pour visiter, voir M. FAVRE, expert et greffier de paix à Candé, et pour traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Téléphone 1192.

**A VENDRE**  
La Belle Terre de l'île Kerguelen  
Sise commune d'Ancenis, d'une contenance de 25 hectares environ. Terres de grand rendement propres à toute culture.  
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, Angers. Téléphone 1192.

**NOMBREUSES FERMES A VENDRE**  
d'une contenance variant de 15 à 40 hectares, en Anjou, et dans les régions de Craon et Châteaunaud.  
Propriétés de rapport et d'agrément  
S'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, Angers. Téléphone 1192.

**A VENDRE A L'AMIABLE**  
1° La Ferme de Bois-Villain, sise commune de Nectillé, d'une contenance de 10 hectares environ, louée à prix d'argent.  
2° La Ferme de la Petite Bergerie, sise à Saint-Barthélemy, près Angers, d'une contenance de 10 hectares environ, libre le 1<sup>er</sup> novembre prochain.  
Pour visiter et traiter, s'adresser à M. CORBIN, 7, rue de Létendrière, à Angers. Téléphone 1192.

**A LOUER en GIRONDE**  
à 6 kilomètres d'un centre laitier, DEUX FERMES d'environ vingt hectares chacune. Chacune en un seul tenant avec clôtures. Libres le 24 juin 1925. S'adresser à M. de SIGALAS, Le Mirail, par Auros (Gironde).

**FARINE DE TRÉFLE & LUZERNE**  
Aliment incomparable  
utilisée en bouillie pour les veaux et les porcs et en pâtée pour la volaille. — Recommandée par les vétérinaires. — Nombreuses attestations. — 50 fr. les cent litres.  
Ferme modèle de Saint-Gomès (Sarthe).

**ON DEMANDE MENAGES**, l'homme pour trav. de tout main, la femme pour le nettoyage des bouteilles, dans un service de produits alimentaires. Logement et jardin assurés. S'adresser DUS, Publ. Yves Bourgeois, Nantes.

**ON DEMANDE** bon jardinier, 4 branches, avec références. Ecrire M. D'HYBOVILLE, château d'Hyboville, par Evrunment (Seine-Inférieure).

**DEMANDE** bonne à tout faire pour campagne toute l'année. Sérieuses références exigées. On pourrait prendre une personne avec un enfant au-dessus de 5 ans.  
LANGAIS, La Beauverie (Loire-Inférieure).

**DEMANDE** ménage à l'année, homme jardinier, chevaux, femme traite 5 vaches et basse-cour. Ecrire LE PERE, château Maisonnelles, Vire (Calvados).

**ON DEMANDE** jardinier chef sérieux et capable : potager, fleurs. Ecrire avec références à M. THOMAS, régisseur, Lamothe, par Trois-Moutiers (Vienne).

**ON DEMANDE** femme pour faire la vaisselle et aider à la cuisine. Sérieuses références. Bons gages.  
HOTEL DURAND, Gacé (Orne).

**ON DEMANDE** un ménage, l'homme sachant bien traire, la femme pour soins du ménage. Pl. assez forte, mais bons salaires. Réf. exigées. Bonsal, 11, r. St-Prix, St-Lieu-la-Forêt (S.-et-O.).

**ON DEMANDE** deux ménages : 1° L'homme Ouvrier, conduire et soigner 6 bœufs. La femme toutes mains ; 2° L'homme charretier, la femme aide-cuisinière. Bonnes références exigées. Les enfants sont employés à partir de 13 ans. M. GUILAUMET, Domaine de Fontenailles, par Louestant (Indre-et-Loire).

**ON DEMANDE** pour campagne jeune fille sachant ou voulant apprendre la cuisine. Sérieuses références exigées. S'adr. DE GADEVILLE, à Plessé (Loire-Inférieure).

**ON DEMANDE** une cuisinière. S'adresser Mme Louis GUILLET, rue de Larouche (au Château), à Saintes (Charente-Inférieure).

**BONNE** sérieuse, pour deux personnes, est demandée, avec bonnes références, au courant ménage et cuisine. Appointements 200 francs, voyage remboursé après six mois.  
S'adresser à M. Charles BIANCHE, Industriel à Arvilliers (Somme).

**ON DEMANDE** BONNE à tout faire pour fin mars, chez ménage industriel sans enfant, cinq minutes de Paris, quartier très bien habité, indiquer références et prix demandé.  
Ecrire : PEINY, 128, rue de Paris, Vanves (Seine)

**A VENDRE**  
UNE VOITURE MEUBLEE à 2 chevaux  
DELARUE, minotier, Antrain.

**600 FRANCS** par mois et fort. rem. à tous hommes et dames p. représ. — M. P. Lory, huiles, savons, cafés, 143, r. de Rome, Marseille.

**Commerçant en Grains**  
sérieux, bien situé, demande commanditaire ou dépôt. Ecrire LANNES L., 37, rue des Rosiers, Fleurance (Gers).

**ATTENTION !!**  
Achevez tous un trieur TOBOGAN IDEAL pour sélectionner grains de semences. Prix : 325 fr. départ. Ecrire L. LANNES, Grains, à Fleurance (Gers).

**SURDITE**  
même ancienne, bourdonnements et tous maux d'OREILLES guéris par le Beaume ALTA (7<sup>e</sup> année) ; le flacon 18 fr. franco. Preuves et notices gratis et de France.  
Pharmacie ALTA, 22, rue Troussau, Paris.

**ŒUFS A COUVER, POUSAINS REPRODUCTEURS** de Volailles blanches, élevage exclusif Souche Gam, Brixoux et John S. Martin (Canada) ; la moyenne de ponte de l'élevage a été de 19 œufs pour novembre et de 17,5 œufs pour décembre ; pedigree avec records jusqu'à 300 œufs, fécondation garantie et œufs clairs remplacés ; catalogue franco sur demande. Elevation de la Belle Poule, Névez (Finistère).

**RONCES A 4 PICOTS** RAPPROCHES neuves en gros pl. Grand choix de ronces, de grillage et de piquets, cornières pour clôtures. GUITTENY Frères, Saint-Hilaire-de-Chalçons.

**ŒUFS ROUEN CLAIR AYLESBURY**, premier prix médaille Rennes, Le Mans, Quimper, 18 fr. douz. Elevation de Bienassis-Erquy (C.-du-Nord).

**MENAGE** jardinier cultivateur, 37 et 43 ans, excellentes références, cherche place. Libre de suite. BONNET, LE MANERICH, Batz.

**CADEAUX DE NOCES, COLLECTIONNEURS.** Ecrire 74 pièces, vieille argenterie et vieux Christofle, Cafetière, Pot à Lait, Légumiers, Louis XV, Plateau, Meubles et Objets intéressants. S'adresser M. B. Publicité Yves BOURGEOIS, 19, rue Crébillon, Nantes.

**Pépinières et Horticulture réputées, Charles CALLEZ** Anc. 105, rue de Paris, à Nantes, fondées en 1780, tout l'hiver pour vos plantations. Lots superbes confitures, arbrés et arbustes d'ornement de tous genres, nombreux Saissies, jeunes plants 1 an et 2 ans pour reboisement, frênes, aversières, lots camélias, plantes vivaces, lilas, hortensias, importants de plantes vertes d'appartements. Bambous collection unique.  
Catalogue franco. Téléphone : 2150. (3)

**APPRENTIS VERRIERS**, 18 à 15 ans, salaire de début 110 fr. par mois net, logés, notés et blanchis, prime assurée au travail 5 francs par semaine, total 130 fr. par mois net.  
S'adresser à M. CHAT, directeur Verrières de Laignelet, près Fougères.

**C'EST INCROYABLE !**  
A titre de réclame, l'envoi : 1 échantillon à main pour dame ; 1 superbe portefeuille ; 1 idéal porte-monnaie ; 1 portefeuille ; 1 étui système riche ; 1 broche portefeuille ; 1 sac en extra-épais et un superbe surplis. Cadeau : 2 nappes, 12 serviettes, le tout contre remboursement de 12.50.  
Ecrire : MARQUERIE SIMILI E. A., 25, rue des Dominicaines, MARSEILLE

**ÉLEVEZ économiquement**  
Veaux & porcelets  
avec la  
**LACTINA SUISSE**  
Refusez les imitations, exigez cette marque :  
Fabriquée depuis 1891 par les Etablissements FRANÇOIS BRUNNER - Villeurbanne-LYON

**Pour détruire les TAUPES**  
rats, souris, campagnols, loirs, pies, corbeaux, renards radicalement et à peu de frais sans nuire à l'agriculture et à l'élevage.  
**TAUPINOL GIBET**  
Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes.  
Remboursement en cas d'insuccès.  
Flacon de 3 fr. Envoi franco contre mandat.  
A. Q. CHAUVIN, Pharm. ROBERT-LE-RIVIER (Eure-et-Loire)  
et toutes Pharmacies. R.C. 19

**AGENCE OFFICIELLE**  
**Ford**  
LA VOITURE UNIVERSELLE  
VOITURE TOURISTE  
CAMIONNETTE  
CAMION 1 TONNE

**SPECIALISTE**  
**Fordson**  
DU TRACTEUR  
LE TRACTEUR UNIVERSEL  
Le Tracteur le plus économique, le meilleur marché

Il travaille toute l'année.  
Il laboure 3 hectares en 10 heures  
Il dépense 4 l. 1/2 de pétrole à l'heure  
Il remorque, fait les battages et actionne tous Instruments Agricoles.

VENTE A CREDIT :: ESSAIS SUR DEMANDE  
**H. MATILE** GRANDS GARAGES de BRETAGNE  
Agent-Général 20, Rue Racine - NANTES Tél. 9.16 et 22.21  
Agent : MM. Charroix-Podevin à Châteaubriant - Macé à Rougé

NANTES — Imprimerie DUPAS et C<sup>o</sup>, 57, rue Saint-Etienne — Téléph. 6-35 — Comite-Postal : 5.083-Nantes.

**CRÉSYL-JEYES** est le seul CRÉSYL véritable  
Préserve contre les EPIDEMIES, les EPIZOOTIES, etc.  
Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelée, Cachexie  
Ne pas confondre avec les imitations  
Prix-courant, Notices et Références sur demande  
CRÉSYL-JEYES, 35, rue des Francs-Bourgeois, PARIS (VI<sup>e</sup>)

**RONCE, FIL, GRILLAGE**  
et tous articles de clôture, FIL RECUIT pour bottelage, TOLE ONDULEE, FIBROCEMENT.  
MONNATTE, 22 bis, rue de la Saussière  
Boulogne-sur-Seine  
Fournisseur de nombreux syndicats. Expédition par tous quantités au prix de gros.

**Expédition directe d'HUILE**  
DES USINES AUX CONSOMMATEURS  
Sauf variations :  
Huile d'olive garantie pure extra vierge, le litre, par bidon de 10 litres... 8.50  
Huile d'arachides extra vierge, le litre, par bidon de 10 litres... 6.75  
Le litre, par bidon de 25 litres... 6.40  
Huile d'arachides fine, le litre, par bidon de 10 litres... 6.25  
Le litre, par bidon de 25 litres... 6.10  
Majoration de 0.50 par litre pour logement en bidon de 5 litres.

**Expédition directe d'HUILE**  
Ces prix s'entendent logé franco gare contre remboursement.  
On demande des agents :  
Ecrire : M. ALFRED ROUGIER, 5, rue des Carmélites, à Blois.  
Echantillon sur demande

**LE ZENITH**  
Société Assureur du SYNDICAT CENTRAL DES AGRICULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXILIAIRE DU COMICE DE VENTOU.  
Incendie - Vol - Accidents  
A. VAULOG, 61, rue de la République, NANTES

**Remise de 10 0/0**  
accordée spécialement à tous les adhérents du Syndicat sur les prix courants des :  
Bicyclettes RICHARD, tous types garantis 5 ans  
MACHINES A COUDRE ordinaires, luxe et grand luxe, garanties 10 ans  
PHONOGRAPHES ET PUSILS DE CHASSE  
Réparations générales et tous accessoires  
par le GARAGE RICHARD  
15, rue Alsace-Lorraine, Niort (Deux-Sèvres)  
Demander prix courants

**BLES SEMENCES DU NORD-EST**  
Maison connue en sèlect, généalogique, dem. COURTIER, sér. prof. et débutants. Sit. stable, commissions élevées, sér. réf. exigées. Ecrire R. LAMOINE, Agent Général à Vallières (Creuse)

**A vendre UN CHIEN** épagneul breton, 5 ans, arête, bien dressé, bon rapport, excellent surtout bécasse et marais. Prix : 300 francs.  
S'adr. à M. SEURU, garde au Château de la Blancherie, route de Cosé, Laval.

**CULTIVATEURS** ne vous faites plus exploiter par les marchands de passage : ils vendent trop cher. Sachez que le Météorifuge et les produits vétérinaires ABELARD sont les plus appréciés et que le prix de gros est accordé aux Syndicats agricoles et à leurs membres. Pour en profiter, écrivez à ABELARD, Météorifuge, Thouars (Deux-Sèvres).

**CARROSSERIE GRANGÉ**, Fontenay-le-Comte, dem. des garnisseurs, des tôliers et des ferruriers.

**L. PIOGÉ**  
F. CHARPENTIER, Succ<sup>r</sup>  
1, Rue Sainte-Catherine  
NANTES  
Constructeur

**VOULEZ-VOUS GAGNER DE L'ARGENT AVEC VOS POULES ?**

Achetez  
**LE POULLAILLER FAMILIAL et LUCRATIF**  
de Paul WAROQUIEZ  
Professeur d'Aviculture - Aviculteur - Éleveur  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
1 Vol. de 192 Pages Illustré  
Pour cela, envoyez Cinq Francs à :  
**LES PRESSES DU MONT-PARNASSE**  
17, Rue Littré - PARIS (VI<sup>e</sup>)  
et vous le recevrez franco par Poste

**AGENCE OFFICIELLE**  
**Ford**  
LA VOITURE UNIVERSELLE  
VOITURE TOURISTE  
CAMIONNETTE  
CAMION 1 TONNE  
**SPECIALISTE**  
**Fordson**  
DU TRACTEUR  
LE TRACTEUR UNIVERSEL  
Le Tracteur le plus économique, le meilleur marché  
Il travaille toute l'année.  
Il laboure 3 hectares en 10 heures  
Il dépense 4 l. 1/2 de pétrole à l'heure  
Il remorque, fait les battages et actionne tous Instruments Agricoles.  
VENTE A CREDIT :: ESSAIS SUR DEMANDE  
**H. MATILE** GRANDS GARAGES de BRETAGNE  
Agent-Général 20, Rue Racine - NANTES Tél. 9.16 et 22.21  
Agent : MM. Charroix-Podevin à Châteaubriant - Macé à Rougé  
NANTES — Imprimerie DUPAS et C<sup>o</sup>, 57, rue Saint-Etienne — Téléph. 6-35 — Comite-Postal : 5.083-Nantes.

**Enfants qui urinent au lit**  
Mères de famille qui, jusqu'à ce jour, avez tout essayé et qui rien n'a réussi, écrivez à M. MENARD, Pharmacien-Spécialiste, au Languedoc (Vendée). Il vous indiquera, moyennant un timbre de 0 fr. 25, le moyen qui, depuis 20 ans, a guéri un nombre considérable d'enfants de tout âge.  
(R. C. Fontenay 253).

**LA VIGNE**  
vous intéresser demandez la brochure  
**Les Hybrides producteurs directs**  
de 160 pages, adressée franco sur demande  
Plants greffés toutes variétés. Boutures greffables. Porte-greffes adaptés. Collection variétés de table.  
**ARBRES FRUITIERS, Forestiers et d'Ornement**  
Prix courants franco sur demande. On demande des représentants  
**E. LEMERLE, Le Lion d'Or, Nantes**

**CAISSE SYNDICALE & CAISSE MUTUELLE**  
des  
**AGRICULTEURS DE FRANCE**  
siège social :  
56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)  
Société d'Assurances mutuelles contre les accidents de toute nature, fonctionnant sous le patronage de la Société des Agriculteurs de France.

**LA CAISSE SYNDICALE** garantit contre les conséquences de la nouvelle loi sur les accidents agricoles et réassure les caisses locales.  
S'adresser :  
Inspecteur régional : M. DARDE, 56, rue de Londres, PARIS (8<sup>e</sup>)  
Agents Généraux : à Nantes MM. de KERNARS et POISSON, 11, rue des Cadéniens, et dans tous les principaux cantons.

**PAILES PRESSEES - CIDRES**  
par wagons  
Vendeur : Albert BONNE, Saint-Lieu-la-Forêt (Seine-et-Oise)

**TANNINS EXTRA à l'ALCOOL** - Garantis purs -  
Colle de Flandre, Colle de poisson, Colle de Gouaie, Colle Nautique, Colle Cognac, Métalesulfite de potasse, Acides tartarique et citrique, Conservateurs et Anti-ferments  
**E. PILLORET**, 2, rue Gudin 2  
NANTES  
Tél. 1896 FABRIQUE DE BOUCHONS Caps. Plast. 9049  
Concils gratuits sur les colis à domicile aux Vins  
**Taux caoutchouc** pour Siphons, Etonnois, Mèches soudures, Bandes, etc.  
**POMPES**, Moto-pompes, Ecluseuses, Rince-fûts, Pèse-tonneaux, etc.  
Tout l'Article de CAVES et de CHAIS au meilleur prix

**POUR CLORE VOS JARDINS**  
TREILLAGE CHATAIGNIER cloué en panneaux de 2 mètres. Très facile à poser. Prix : 2 fr. 85 le mètre courant.  
**PILEX EN CHATAIGNIER**, Prix 0 fr. 75 pièce.  
B. CHAILLOU, bois, à Evron (Mayenne)

**VOITURES D'ENFANTS**  
OCCASIONS et NEUVES  
ACHAT - RECHANGE - REPARATIONS  
**MAINGUY**, 23, Chaussée de la Madelonette - NANTES

**BONNE** est demandée pour ménage et enfant. S'adresser Mme SEDILLEAU, 31, rue St-Léonard, Nantes, troisième étage.

**LA STÉRILITÉ DES VACHES**  
par le GÉNÉPHILE BERNARD. Traitement rationnel et scientifique :  
Nombreuses Attestations élogieuses  
Adresser Commandes à CHARBAT, G. B., Vétérinaire - Montrichard (Loir-et-Cher)  
Envoi franco de la Notice contre 0 fr. 25

**PLUS DE FEU**  
90 Ans de Succès  
Génération sûre des  
**CHEVAUX-BOITEUX**  
L'INIMITABLE ROYER-MICHEL  
R. PÉRON, CHATEAUBRIANT (Indre)  
TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

**TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES**  
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (pour 100 taupes).  
DESTRUCTION RAPIDE et COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ.  
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.  
Le flacon 5 fr. (franco contre mandat)  
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudoussin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES  
**O. PILLET, pharmacien** - Téléphone 9.08  
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
- BAISSÉ DE PRIX -

**POMMES DE TERRE de Semence**  
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des Tubercules dégénérés.  
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard vos plants en Bretagne au climat et au sol propices. Prix modérés. Qualité de 1<sup>er</sup> choix. Variétés à grands rendements : Beaufrais, Andréa, Ronde jaune, Chardon, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator, Fluck géante, Saucisse, Professeur Mirecker, merveille d'Amérique, Wollmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.  
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

**UNION AGRICOLE BRETONNE**  
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)  
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

Anciens Etablissements  
**BROUHOT et C<sup>o</sup>**  
A VIERZON (Cher)  
Capital Assuré de 3.000.000 de Francs  
**Pour la PROPRETE du GRAIN**  
la batteuse **BROUHOT**  
reste INIMITABLE

COMME  
la Batteuse  
A GRAINES  
DEMANDEZ  
le Catalogue franco en citant ce journal

**ARBRES FRUITIERS**  
Arbustiers - Cespices - Pruniers  
Pommiers à cidre et à couteau  
Poiriers - Pêchers formés et non formés  
**ROSERS** Collection d'élite  
Camélias et Arbustes d'ornement  
**A.-D. BAHAUD**  
Pépiniériste  
106, rue des Chaldres - NANTES  
Exposition Nationale de Nantes 1924 - Hors Concours, Membre du Jury.

**C<sup>o</sup> d'ASSURANCES GENERALES**  
Représentés à NANTES, 1, rue Afre, par  
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE  
à ANGENIS et canton de CHAMPTOCEAUX par  
M. JUTEAU  
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGERES  
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE



**Construites avec les meilleurs aciers existant à ce jour**

d'un mécanisme aussi simple que robuste  
**Les Machines de Récolte**  
"DOLLÉ"  
par leur solidité, leur fini, leur marche parfaite, et leur entretien facile, justifient leur réputation de

"MACHINES QUI DURENT"  
SUCCURSALES POUR L'OUEST  
M. A. LAIR, Directeur pour la Bretagne  
PONTIVY (Morbihan)  
M. P. KERNE, Dir. pour la Normandie  
ARGENTAN (Orne)

**MACHINES AGRICOLES DOLLE**  
MACHINES AGRICOLES SUISSES  
Usines et Siège Social  
VESOYE  
4<sup>e</sup> Genève

**TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES**  
Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (pour 100 taupes).  
DESTRUCTION RAPIDE et COMPLÈTE, SUCCÈS ASSURÉ.  
Emploi très facile et sans danger, en tout temps et en tout lieu.  
Le flacon 5 fr. (franco contre mandat)  
MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

**PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE**  
1, Rue Haudoussin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES  
**O. PILLET, pharmacien** - Téléphone 9.08  
DÉPOT DE TOUTES LES SPÉCIALITÉS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
- BAISSÉ DE PRIX -

**POMMES DE TERRE de Semence**  
AGRICULTEURS, gardez-vous de planter des Tubercules dégénérés.  
Pour avoir une bonne récolte, achetez sans retard vos plants en Bretagne au climat et au sol propices. Prix modérés. Qualité de 1<sup>er</sup> choix. Variétés à grands rendements : Beaufrais, Andréa, Ronde jaune, Chardon, Early, Industrie, Fin de Siècle, Magnum Imperator, Fluck géante, Saucisse, Professeur Mirecker, merveille d'Amérique, Wollmann, Géante blanche, Géante bleue, etc.  
Expéditions par wagons et à partir de 50 KILOS pour chaque variété

**UNION AGRICOLE BRETONNE**  
31, rue du Port, SAINT-BRIEUC (Côtes-du-Nord)  
Les Tubercules bretons sont rigoureusement exempts du doryphora et de la gale noire

Anciens Etablissements  
**BROUHOT et C<sup>o</sup>**  
A VIERZON (Cher)  
Capital Assuré de 3.000.000 de Francs  
**Pour la PROPRETE du GRAIN**  
la batteuse **BROUHOT**  
reste INIMITABLE

COMME  
la Batteuse  
A GRAINES  
DEMANDEZ  
le Catalogue franco en citant ce journal

**ARBRES FRUITIERS**  
Arbustiers - Cespices - Pruniers  
Pommiers à cidre et à couteau  
Poiriers - Pêchers formés et non formés  
**ROSERS** Collection d'élite  
Camélias et Arbustes d'ornement  
**A.-D. BAHAUD**  
Pépiniériste  
106, rue des Chaldres - NANTES  
Exposition Nationale de Nantes 1924 - Hors Concours, Membre du Jury.

**C<sup>o</sup> d'ASSURANCES GENERALES**  
Représentés à NANTES, 1, rue Afre, par  
MM. L. FEILDEL et H. DEVORSINE  
à ANGENIS et canton de CHAMPTOCEAUX par  
M. JUTEAU  
VIE - INCENDIE - RENTES VIAGERES  
et ACCIDENTS DE TOUTE NATURE